

Procès-verbal du conseil municipal de la municipalité du village de Stukely-Sud

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité du village de Stukely-Sud, tenue le treizième jour du mois de novembre deux mille dix-sept à 19 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

la conseillère Véronique Stock, siège numéro 1
le conseiller Charles-Édouard Lavallée, siège numéro 2
la conseillère Julie Royer, siège numéro 3
le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5
le conseiller Patrick Binckly, siège numéro 6

formant quorum sous la présidence du maire Patrick Leblond. La secrétaire-trésorière adjointe Guylaine Lafleur consigne les délibérations.
Il y a 30 personnes dans l'assistance.

2017.11.195 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 19 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1 minute de silence à l'occasion du jour du Souvenir

Le Maire demande au public de prendre 1 minute de silence à l'occasion du jour du Souvenir

Présentation du nouveau conseil municipal

M. le Maire demande à son nouveau conseil de bien vouloir se présenter au public avant de poursuivre la séance du conseil municipal.

2017.11.196 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 minute de silence à l'occasion du jour du Souvenir

Présentation du nouveau conseil municipal

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017.

1^{re} PÉRIODE DE QUESTIONS

4. CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION

6.1 Gestion du personnel

6.2 Trésorerie

6.2.1 Comptes payés

6.2.2 Comptes à payer

6.2.3 Adoption des charges salariales

6.3 Rapport des services municipaux

6.3.1 Officier municipal

6.3.2 Inspecteur forestier

- 6.4 *Autorisation signature du nouveau maire*
 - 6.5 *Nomination des maires suppléants pour l'année 2018.*
 - 6.6 *Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de la municipalité 2017.*
 - 6.7 *Nomination d'un vérificateur externe pour les états financiers annuels pour l'année 2017. (Raymond Chabot Grand Thornton).*
 - 6.8 *Fédération québécoise des Municipalités : renouvellement d'adhésion (1378.78\$ tx incluses)*
 - 6.9 *Archive : Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, Archiviste.*
 - 6.10 *Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.*
 7. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 7.1 *AVIS DE MOTION avec demande de dispense de lecture pour adoption à une séance ultérieure du conseil du règlement no. 255-2017 relatif au budget pour l'exercice financier 2018 et décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2018 et la tarification de services.*
 8. **VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS**
 - 8.1 *Embauche d'un employé de voirie : fin de période d'évaluation.*
 - 8.2 *Info-Excavation : grille tarifaire 2017-2018.*
 - 8.3 *Modifications apportées au contrat de déneigement 01082017.*
 9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1 *Eau.*
 - 9.1.1 *Dépôt du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016.*
 - 9.2 *Matières résiduelles.*
 - 9.2.1 *Comité Environnement : autorisation de demander des commandites pour la collecte des gros déchets pour l'année 2018.*
 10. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 10.1 *Recommandations du CCU*
 - 10.1.1 *CCU17-10-974 Dossier no. 1: Matricule 9319-23-4638, lot 2 237 911, 600, du Président, zone RUR-6, PIIA, Corridor visuel d'intérêt demande de validation architecturale afin de remplacer le revêtement extérieur, soffite, fascia et porte en façade.*
 - 10.1.2 *CCU17-10-975 Dossier no. 3: Matricule 9120-67-7214, lot 2 238 956, 568, Diligence, zone ID-11, demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'un garage attaché de 24 pieds par 24 pieds du côté nord de la résidence existante.*
 - 10.2 *Recommandations du comité toponymie.*

Aucun sujet requérant une résolution.
 11. **SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE**

Aucun sujet requérant une résolution.
 12. **CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Aucun sujet requérant une résolution.
 13. **DIVERS**
 - 13.1 *Paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel : contribution annuelle aux paniers de Noël (300.00\$).*
 - 13.2 *FCMQ : droit de passage pour sentier de motoneige.*
 - 13.3 *Transport adapté pour nous : quote-part 2018.*
 - 13.4 *Adoption du calendrier des séances du conseil 2018 (art 148).*
 - 13.5 *Centre de Prévention du suicide JEVI : renouvellement (50.00\$).*
 14. **2^e PÉRIODE DE QUESTIONS**
 15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017.11.197 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. 1^{re} PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

5. CORRESPONDANCE

Aucun sujet requérant une résolution

6. ADMINISTRATION

6.1 Gestion du personnel

6.2 Trésorerie

2017.11.198 6.2.1 COMPTES PAYÉS

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 4 412.91\$ pour les comptes payés de la liste mensuelle présentée le 13 novembre 2017, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste le 2017-11-13-1 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.11.199 6.2.2 COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 56 760.60 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 13 novembre 2017, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2017-11-13-2 faisant partie intégrante de la présente résolution.

Le conseiller Charles L'Heureux-Riel autorise les paiements sauf pour les factures concernant Excavation Normand Jeanson, il mentionne que le conseil devra avoir reçu les résultats des tests de granulométrie et d'apporter la correction à la facture des conteneurs avant de procéder au paiement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.11.200 6.2.3 ADOPTION DES CHARGES SALARIALES

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel et résolu

QUE le conseil entérine les charges salariales présentées le 13 novembre 2017 totalisant 18 439.70\$, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2017-11-13-3 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité du Village de Stukely-Sud dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont décréées.

Guylaine Lafleur, secrétaire-trésorière adjointe

6.3 Rapport des services municipaux

6.3.1 Rapport mensuel de l'officier municipal

Dépôt du rapport mensuel du mois d'octobre et novembre 2017 et cumulatif 2017 sur l'émission de permis en aménagement, urbanisme et zonage préparé par l'officier municipal Bastien Lefebvre

6.3.2 Rapport mensuel de l'inspecteur forestier

Dépôt du rapport mensuel du mois d'octobre 2017 de l'inspecteur forestier Émilio Lembo.

2017.11.201 6.4 Autorisation signature du nouveau maire

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Leblond a été assermenté le 13 novembre dernier au poste de maire;

CONSIDÉRANT QUE les institutions financières et divers organismes et ministères du gouvernement demandent une déclaration officielle de notre municipalité mentionnant le changement de maire;

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

QUE le maire Patrick Leblond soit autorisé à signer tous les documents relatifs à toute transaction municipale.

2017.11.202 6.5 Nomination des maires suppléants pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du Code municipal prévoit que le conseil peut nommer des conseillers comme Maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres.

Il est proposé par le conseiller Patrick Binckly et résolu :

DE NOMMER les conseillers suivants comme Maire suppléant pour les périodes suivantes :

La conseillère Céline Delorme Picken pour la période de janvier à mars 2018, inclusivement;

Le conseiller Charles L'Heureux-Riel pour la période d'avril à juin 2018, inclusivement;

Le conseiller Patrick Binckly pour la période de juillet à septembre 2018, inclusivement.

La conseillère Julie Royer pour la période d'octobre à décembre 2018, inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.6 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de la municipalité 2017.

M. le Maire fait le dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de la municipalité pour l'année 2017.

2017.11.203 6.7 Nomination d'un vérificateur externe pour des états financiers annuels pour l'année 2017 (Raymond Chabot Grant Thornton).

Il est proposé par la conseillère Julie Royer et résolu :

DE NOMMER la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur pour l'audit des états financiers annuels et l'audit du taux global de taxation ainsi que pour les redditions de comptes demandées par le MAMOT pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.11.204 6.8 Fédération québécoise des Municipalités : renouvellement d'adhésion (1378.78\$ tx incluses)

Il est proposé par le conseiller Patrick Binckly et résolu :

DE RENOUVELER l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la prochaine année au montant de 1378.78\$ taxes incluses, code budgétaire 02.11000.951 seulement à condition qu'elle ne soit pas déjà intégrée dans notre quote-part de la MRC 2018;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.11.205 6.9 Archive : Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, Archiviste.

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

D'APPROUVER la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert de HB archivistes, s.e.n.c. datée du 26 octobre 2017 pour les travaux effectués en octobre 2017 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.10 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Dépôt par Mme Guylaine Lafleur, secrétaire-trésorière adjointe pour la réception de la déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère Céline Delorme Picken.

7. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2017.11.206 AVIS DE MOTION avec demande de dispense de lecture pour adoption à une séance ultérieure du conseil du règlement no. 255-2017 relatif au budget pour l'exercice financier 2018 et décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2018 et la tarification de services.

Avis de motion est donné par la conseillère Julie Royer avec demande de dispense de lecture pour adoption à une séance ultérieure du conseil du règlement no. 255-2017 relatif au budget pour l'exercice financier 2018 et décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2018 et la tarification de services;

8. VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS

2017.11.207 8.1 Embauche d'un employé de voirie : fin de période d'évaluation.

CONSIDÉRANT QUE l'employé de voirie a terminé sa période d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE l'employé de voirie a été rencontré par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe en remplacement de la directrice générale afin de procéder à l'évaluation de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a eu une bonne évaluation ;

Il est proposé par le conseiller Patrick Binckly et résolu :

QUE soit embauché monsieur Harris Pépin au poste de responsable des infrastructures municipales avec une augmentation de 1\$/heure incluant les bénéfices marginaux, dont le REER collectif, l'assurance collective, six journées maladies, les vêtements et équipements de travail etc. tel que mentionné dans la Politique de gestion du personnel;

QUE monsieur Harris Pépin est embauché au poste de responsable des infrastructures avec les conditions suivantes:

- 1) 35 heures semaine dont 31,5 heures par semaine au poste budgétaire voirie 02-32000-141 puis 3,5 heures par semaine au poste budgétaire d'aqueduc 02-41200-141 pour la période à partir du 1er mars au 15 décembre.
- 2) Du 15 décembre au 1er mars M. Pépin soit à l'emploi seulement 1 journée semaine pour effectuer les tournées de chemin et être disponible pour déneiger au besoin les accès aux bâtiments municipaux et pour répondre aux urgences.
- 3) Durant la période du 1er mars au 15 décembre le responsable des infrastructures municipales peut demander l'aide d'une personne ou étudiant pour divers travaux de voirie après avoir fait la demande auprès du conseil municipal et que ce dernier est accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.11.208 8.2 Info-Excavation : grille tarifaire 2017-2018.

Il est proposé par le conseiller Patrick Binckly et résolu :

QUE le conseil accepte la grille tarifaire d'Info-Excavation pour les années 2017-2018;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.11.209 8.3 Modifications apportées au contrat de déneigement 01082017.

Il est proposé par le conseiller Patrick Binckly et résolu :

QUE le conseil apporte les modifications au contrat de déneigement de l'appel d'offres 01082017 concernant les points suivants:

Saisons hivernales

- 1) 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 se terminant 30 avril 2021

Modalités de paiement:

2) Pour la durée du contrat, les paiements sont effectués en six versements soit tous les 15 du mois, à compter du 15 décembre jusqu'au 15 juin pour chacune des saisons hivernales mentionnées au devis, et sera mis à la poste de la manière suivante:

- 20% du montant total le 15 décembre
- 20% du montant total le 15 janvier
- 20% du montant total le 15 février
- 15% du montant total le 15 mars
- 15% du montant total le 15 avril
- 10% du montant le 15 juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Eau

9.1.1 Dépôt du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016.

M. le maire fait le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 et invite les citoyens intéressés de prendre connaissance du rapport au bureau municipal.

9.2 Matières résiduelles

2017.11.210 9.2.1 Comité Environnement : autorisation de demander des commandites pour la collecte des gros déchets pour l'année 2018.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement désire approcher des entreprises de la municipalité du Village de Stukely-Sud pour commanditer la collecte de déchets qui se tient deux fois par année;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est double afin de donner une visibilité aux entreprises locales qui voudront bien participer et de diminuer les coûts encourus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le nom des entreprises qui participeraient serait notifié dans le bulletin municipal et si possible à l'aide d'une affiche la journée de la collecte;

CONSIDÉRANT QUE le montant du don reste confidentiel;

Il est proposé par le conseiller Patrick Binckly et résolu :

QUE le conseil accepte les propositions tel que recommandé par le comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Recommandations du CCU

2017.11.211 10.1.1 CCU17-10-974 Dossier no. 1: Matricule 9319-23-4638, lot 2 237 911, 600, du Président, zone RUR-6, PIIA, Corridor visuel d'intérêt demande de validation architecturale afin de remplacer le revêtement extérieur, soffite, fascia et porte en façade.

CONSIDÉRANT la demande de permis daté du 22 septembre pour remplacer le revêtement extérieur de la résidence, le soffite, fascia et la porte en façade (le revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte a aussi été refait sans permis, était en tôle verte avant) ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble se trouve dans la zone RUR-6 et est assujéti au règlement NO 2004-73 sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis à la demande de permis ont été déposés à l'officier municipal pour validation et présentation au comité d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet et tous les documents déposés ont été présentés aux membres du comité pour appréciation ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement extérieur proposé est en clin de fibre de bois de couleur Barista (ton de brun foncé), que le soffite, fascia et la porte en façade de couleur noir ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu discussions, échanges sur le projet présenté et qu'après analyse de la demande les membres du comité considèrent que le projet respecte les critères du Corridor visuel d'intérêt ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU17-10-974 et accepte le projet afin de remplacer le revêtement extérieur, soffite, fascia et porte en façade tel que demandé et décrit au matricule 9319-23-4638, lot 2 237 911, 600, du Président, zone RUR-6, PIIA, Corridor visuel d'intérêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.11.212 10.1.2 CCU17-10-975 Dossier no. 3: Matricule 9120-67-7214, lot 2 238 956, 568, Diligence, zone ID-11, demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'un garage attaché de 24 pieds par 24 pieds du côté nord de la résidence existante.

CONSIDÉRANT la demande de permis daté du 10 octobre pour la construction d'un garage attaché de 24 pieds par 24 pieds du côté nord de la résidence existante ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble se trouve dans la zone ID-11 et est assujéti au règlement no 2004-73 sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis à la demande de permis ont été déposés à l'officier municipal pour validation et présentation au comité d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet et tous les documents déposés ont été présentés aux membres du comité pour appréciation ;

CONSIDÉRANT QUE le garage attaché du côté nord de la résidence aura une superficie de 24 pieds par 24 pieds tel que montré au plan, que les revêtements extérieurs seront les mêmes que la résidence existante soit en bardeaux de cèdre sur les murs, en tôle prépeinte de couleur brun sur la toiture, les portes, fenêtres, soffite et fascia de couleur blanc ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu discussions, échanges sur le projet présenté et qu'après analyse de la demande les membres du comité considèrent que le projet respecte les critères du Corridor visuel d'intérêt ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU17-10-975 et accepte le projet de construction d'un garage attaché de 24 pieds par 24 pieds du côté nord de la résidence existante tel que décrit et présenté au matricule 9120-67-7214, lot 2 238 956, 568, Diligence, zone ID-11, PIIA, Corridor visuel d'intérêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.2 Recommandations du comité toponymie

Aucun sujet requérant une résolution

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE

Aucun sujet requérant une résolution

12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet requérant une résolution

13. DIVERS

2017.11.213 13.1 Paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel (panier de Noël 300 \$)

CONSIDÉRANT la municipalité désire contribuer financièrement à la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour la campagne des paniers de Noël concernant les municipalités d'Eastman, de Stukely-Sud et St-Étienne de Bolton ;

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

QUE la Municipalité du Village de Stukely-Sud accepte de contribuer pour un montant de 300 \$ à la campagne des paniers de Noël. (pb 02.13000.996)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.11.214 13.2 FCMQ : droit de passage pour sentier de motoneige

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du Club « Les Motoneigistes du Corridor Permanent inc. » pour utiliser une partie du chemin du Golf partant de la limite de Shefford sur la partie du chemin que nous fermons l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas opposée à la pratique de ce sport dans la mesure où sont respectés les intérêts de ses citoyens ;

Il est proposé par la conseillère Julie Royer et résolu :

QUE le conseil autorise le Club « Les Motoneigistes du Corridor Permanent inc. » à utiliser le chemin du golf avec les stipulations qui suivent :

- Détenir une police d'assurance responsabilité avec couverture de 2 millions \$ en vigueur pendant la saison ;
- Monsieur David Ross, du 483 chemin du Golf, à la permission du Village d'utiliser le chemin du Golf pour des travaux de coupe forestière ;
- Assurer le maintien et le respect des règles de sécurité sur les sentiers ;
- Faire respecter les dispositions de la « Loi sur les véhicules hors route », en particulier la limite de vitesse sur la section du 30 km/h ;

QUE le conseil autorise le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom la cession d'un droit de passage pour la partie du chemin du Golf partant de la limite de Shefford sur la partie du chemin que nous fermons l'hiver pour une période d'un (1) an se terminant le 1^{er} novembre 2018 ;

QUE si la municipalité reçoit des plaintes, elle pourra, par avis écrit, mettre fin au droit de passage accordé par cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.11.215 13.3 Transport adapté pour nous : quote-part 2018

CONSIDÉRANT QUE dans la lettre datée du 22 septembre 2017, Transport Adapté Pour Nous inc. nous informe du montant de notre quote-part pour l'année 2018 ainsi que des prévisions budgétaires pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour l'année 2018 pour la Municipalité du Village de Stukely-Sud sera de 3 605\$;

Il est proposé par la conseillère Julie Royer et résolu :

DE RENOUVELER l'entente avec Transport Adapté Pour Nous inc. pour l'année 2018 et de confirmer la participation de la municipalité au dit transport adapté;

QUE la Ville de Waterloo nous représente comme ville mandataire;

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2018 de Transport Adapté Pour Nous inc. faisant partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER la quote-part pour l'année 2018 pour la Municipalité du Village de Stukely-Sud au montant de 3 605 \$ (pb 02.37000.970);

QUE soit nommée Madame Manon Bessette comme officier délégué au comité d'admissibilité;

QUE soit nommé Transport Adapté Pour Nous inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté ;

QUE la municipalité accepte l'horaire suivant pour l'année 2018 :

- 52 semaines / année
- Lundi au dimanche de 7h00 à 22h00;

QUE la tarification soit de : 3.00 \$/passage partout sur le territoire
6.00\$/passage pour Granby, Cowansville, Sutton
8.00 \$/passage pour Magog
31.50 \$/passage pour Sherbrooke
27.00 \$/livret de 10 coupons de 3.00 \$

Les accompagnateurs devront payer le même montant que l'utilisateur (sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements vers Sherbrooke)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.11.216 13.4 Adoption du calendrier des séances du conseil 2018.

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

D'ADOPTER le calendrier des séances du conseil municipal 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017.11.217 13.3 Centre de Prévention du suicide JEVI : renouvellement (50 \$).

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement comme membre du Centre de prévention du suicide Estrie dans la lettre reçue le 7 novembre 2017 ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

DE RENOUVELLER l'adhésion gratuite comme membre du Centre de prévention suicide Estrie et de leur faire parvenir une contribution financière de 50 \$ (pb 02.13000.996).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

2017.11.218 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 19 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Secrétaire-trésorière adjointe, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de novembre 2017.

Guylaine Lafleur, secrétaire-trésorière adjointe

Patrick Leblond
Maire

Guyline Lafleur
Secrétaire-trésorière adjointe

